Commission scolaire des Patriotes

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE 8 AVRIL 2015

LES LENDEMAINS DU CONSEIL

VOLUME 14, NUMÉRO 8

Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 7 avril 2015.
Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

— Le Conseil a lancé le processus de consultation exigé par la loi, afin de modifier le *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire des Patriotes. À la suite de cette consultation, la version finale du règlement sera adoptée lors de la séance du 5 mai 2015.

— Le Conseil des commissaires a désigné sept de ses membres qui agiront à titre de délégués à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra les 29 et 30 mai 2015 à Laval.

— Le Conseil a résolu de fixer comme suit le montant des frais de surveillance des dîneurs pour l'année scolaire 2015-2016 :

» Service de base pour un dîneur régulier au primaire : 255 $ pour l'année;

» Service avec modalités particulières d'encadrement pour un dîneur régulier au primaire : maximum de 535 $ pour l'année;

» Surveillance d'un dîneur occasionnel au primaire : maximum de 4,00 $ par jour;

» Surveillance d'un dîneur au secondaire : 57 $ pour l'année.

Ces hausses d'environ 2 % par rapport à l'année en cours s'expliquent, notamment, par les hausses de salaire du personnel affecté au service aux dîneurs, telles qu'établies à la convention collective du personnel de soutien. Il est en effet prévu que le service aux dîneurs doit s'autofinancer.

— Le Conseil a autorisé la tenue d'une consultation pour modifier la *Politique relative à la perception des créances*.

Le Conseil adoptera la version finale de cette politique lors de sa séance du 2 juin 2015.

— Le Conseil a résolu de fixer la contribution financière journalière exigée des parents par les services de garde des écoles de la Commission scolaire des Patriotes à 8,00 $ par jour par enfant ayant un statut régulier, et ce, à compter de la date qui sera déterminée dans le cadre de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016,* au moment de son adoption par le gouvernement du Québec.

— Le Conseil a mandaté le Service des ressources matérielles à procéder à l'appel d'offres public pour la construction de la nouvelle école primaire de Chambly, mais uniquement lorsque la cession du terrain, par la Ville de Chambly, sera effectuée.

En effet, malgré une résolution adoptée en décembre 2012 par le Conseil municipal de la Ville de Chambly, qui prévoyait que celle-ci cédait gracieusement le terrain prévu pour la construction de l'école, la ville a récemment indiqué qu'elle posait de nouvelles conditions à la cession de ce terrain.

Cette autorisation est par ailleurs donnée malgré que l'évaluation actuelle indique un dépassement probable du coût de construction de près d'un million de dollars par rapport au budget alloué par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

En effet, les conditions particulières du terrain et la composition du sol nécessiteront des travaux de décontamination et des modifications structurales aux plans prévus pour la construction de l'école.

Ce montant additionnel d'un million de dollars sera financé à même l'enveloppe budgétaire consacrée à la réfection des autres écoles de la Commission scolaire des Patriotes, ce qui amènera le report de certains travaux prévus pour les années à venir.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Mardi 5 mai 2015, à 19 h 00

1216, rue Lionel-H.-Grisé, Saint-Bruno-de-Montarville

ÉQUIPE DE RÉDACTION :

LISE CARPENTIER

CATHERINE HOUPERT